



PARTOUT POUR TOUS

ORANGE

## FLASH INFO CFDT

### CSEE Fonctions Support et Finance du 24 février 2022

#### ASC

Le site de votre CSEE a été rénové pour vous permettre d'accéder à vos prestations dans un environnement simplifié, pour un confort d'utilisation optimisé.

**Pack Culture Vacances** : profitez-en dès aujourd'hui. Pour cela rien de plus simple : **validez votre QF** dans la page « mon espace/ mon compte salarié » sur le site du CSEE FSF.

Les **remboursements sur factures** pour le sport, la culture et les vacances, sont possibles durant toute l'année 2022.

**Chèques vacances** : une première session de commande sera ouverte à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022**.

**CESU** : les commandes sont également ouvertes. Elles peuvent se faire de façon bimensuelle (tous les quinze jours).

**Arbre de Noël** : vos élus du CSEE FSF ont choisi **le spectacle de fin d'année pour l'Île de France et les départements limitrophes « La fête foraine de Noël »** se tiendra le samedi 10 décembre 2022 à 13h15 au **Parc floral de Paris Vincennes (75012)**.

**Pour la province, une adhésion au spectacle organisé par chaque DO territoriale sera privilégiée.** A défaut, comme nous le proposons déjà depuis plusieurs années, un remboursement sur facture d'un montant de 20 € sera mis en place.

**La médiathèque Bridge** a fait peau neuve : venez découvrir les « trésors » de notre médiathèque.

Elle vous attend dans un nouvel agencement situé à proximité des bureaux du CSEE, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Bridge.

**Pour profiter de vos ASC**, deux règles simples :

- **validez votre QF 2022 au plus tôt.** En deux clics, c'est fait.
- **n'attendez pas la fin de l'année pour bénéficier de vos ASC 2022**, vos droits ne sont pas reportables l'année suivante et s'arrêtent le 31 décembre de chaque année.

#### Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction Juridique Groupe Orange

Ce projet a pour objectif d'adapter l'organisation de la Direction Juridique Groupe à celle du Groupe (transformation en cours d'Orange Content, création d'Orange Concessions et de Totem, renforcement des activités RSE, etc.) et d'être en phase avec le plan stratégique Engage 2025.

Une direction juridique RSE (DJ RSE-GOS) va être créée. La direction juridique Innovation, Technologies, Marques et Propriété Intellectuelle (DJ ITMPI) sera rattachée à l'actuelle Direction Contenus et Nouveaux Médias (DJ CNM). La direction juridique WIN suivra l'activité d'Orange Concessions pour la partie opérateurs et la relation entre Orange SA et Orange Concessions. L'organisation de la Direction Juridique Concurrence et Réglementation Télécom (DJ CRT) sera adaptée à la transformation de l'activité d'Orange, pour étendre le soutien au marché de détail à l'ensemble des problématiques de la France, et renforcer le soutien réglementaire à l'ensemble du Groupe.

**Les élus CFDT ont donné un avis favorable à ce projet, après avoir évalué les impacts de cette organisation (consultation du dossier, échanges avec les salariés et la CSSCT du Secrétariat Général).**

## Information sur le projet de regroupement du site Orange village (microzoning et calendrier de mise en œuvre de l'accompagnement)

Les élus du CSEE FSF devaient être informés sur le microzoning du projet Orange Village. Sans aller plus loin, les élus ont demandé le report du point à une date ultérieure. En effet, ils ont demandé à disposer de plus d'informations, notamment à l'appui des résultats de l'expertise demandée par le CSEC sur la mise en place des nouveaux espaces dynamiques.

La CFDT a voté avec les autres organisations, la résolution suivante : *« Les élus du CSEE FSF, réunis en séance ordinaire le 24 février 2022, sont invités à étudier la séquence 2 du projet d'aménagement du site Orange Village. »*

*Or, aucun bilan ni retour d'expérience de la séquence 1 n'a été réalisé et présenté en séance.*

*Les élus expriment le besoin, avant de rendre un avis éclairé sur le projet « le Nouveau Village » concernant les équipes Orange Avenirs, GPS et SG DJ sur le site d'Orange Village dans le cadre de la séquence 2, d'avoir une présentation du rapport d'expertise relatif aux espaces dynamiques demandé par le CSEC et du REX (Retour d'EXpérience) de la séquence 1 du projet « le Nouveau Village ».*

*A l'issue de cette présentation et des recommandations formulées dans ces dossiers, les élus du CSEE FSF seront à même de juger de leur pertinence dans le projet qui leur sera présenté en information consultation ultérieurement.*

*En conclusion, les élus du CSEE FSF demandent à la Direction de reporter ce point à une séance où seront préalablement fournies les informations demandées ».*

Le report a finalement été accepté par la Direction.

## Suivi des dispositions prises par Orange dans le cadre de l'épidémie du Covid 19

Orange a pris de nouvelles mesures applicables à compter du 28 février 2022.

Concernant le télétravail, nous revenons à la situation antérieure à la crise COVID, à savoir, que le télétravail ne sera possible que pour les salariés disposant d'un avenant de télétravail.

La possibilité de télétravail occasionnel est maintenue dans la limite de 3 jours par mois après accord du manager.

Les réunions en mode distanciel doivent être privilégiées.

Les éventuelles réunions en physique doivent, impérativement, prévoir un mode d'accès à distance.

Les séminaires, formations ou événements internes devront continuer à être reportés ou organisés en mode distanciel. Toutefois, en cas d'absolue nécessité, si la manifestation doit se tenir en présentiel, les gestes barrières et consignes sanitaires doivent être scrupuleusement respectés. Il en est de même pour les moments de convivialité ne pouvant être reportés.

Les déplacements nationaux doivent se limiter au strict nécessaire. Les déplacements internationaux restent toujours interdits, les exceptions doivent être validées par un membre du Comex ou le CEO du pays.

**Rappelons que le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires demeure essentiel pour assurer la santé et la sécurité de tous.**

**N'hésitez pas à faire remonter à vos élus CFDT, toute interrogation ou toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces nouvelles consignes.**

**Avec la CFDT, #Partout, pour Tous**

Sylvain COVEMAERKER (DSCO) 06 79 02 70 03

Erik BJORK (RS CSEE) 06 40 13 75 11

**Vos élus :** Sylvie Rota, Philippe Bourgeon, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Mary Stella Defranchi, Nadia Pakdaman, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Emmanuel Placet, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.